

Procès-verbal de séance du conseil municipal du 12 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze juin à vingt-et-une heures, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise LAPERGUE, maire.

Date de convocation : 7 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres ayant pris part aux votes : 11

Présents : Sébastien BLANC, Jean-Louis DELPECH, Marie-Hélène DELTEIL, Marc GOUAULT, Françoise LAPERGUE (pouvoir), Jean-Luc GARDOU, Charles MOULY, Gabriela PFEIFLE, Marc RICHARD, Christian ROUQUIE,

Absente : Michèle CLARY (procuration)

Secrétaire de séance : Gabriela Pfeifle

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1) Adoption du PV du 22 mai 2017
- 2) Achat d'un bien immobilier sur Lentillac du Causse
- 3) Désignation d'un délégué pour le SSIAD
- 4) Nouvelle convention avec le SDAIL et arrêt de la convention actuelle
- 5) Motion de soutien à la ville de Paris pour les JO 2024
- 6) Questions diverses

1) Adoption du PV du 22 mai 2017

Adopté à l'unanimité.

2) Achat d'un bien immobilier sur Lentillac du Causse

Madame le maire dresse le bilan de ce qui a été fait jusqu'alors : expertise par les domaines demandée, rendez-vous avec une banque potentiellement partenaire financier de l'opération pour étude de la viabilité financière du projet (Madame le maire accompagnée par la commission de finances ad hoc, Marc Richard, Christian Rouquié, Jean-Louis Delpech).

Détails sur le rendez-vous bancaire : une demande potentielle de 160000€, à un taux de environ 2%, annuités presque 10000€ (9840€) → environ 820€/mois. Analyse des dépenses de la commune : actuellement un excédent d'environ 11000€, mais le potentiel de remboursement n'est que de 8000€. La location n'est pas incluse dans ce calcul.

En résumé, c'est jouable à condition d'avoir une location derrière pour au moins 2000€ annuel. Par ailleurs et en revanche, cette opération « bloquera » la marge de manœuvre pour des actions communales pendant les années de l'achat.

Rediscutions dès que l'avis des domaines sera arrivé.

Délibération 12.06.2017/01

3) Désignation d'un délégué pour le SSIAD

Mr Jean-Louis Delpech se propose pour être délégué pour le SSIAD. Première réunion pour l'AG, prévue le 13/06/2017.

Le Conseil accepte sa candidature à l'unanimité

Délibération 12.06.2017/02

4) Nouvelle convention avec le SDAIL et arrêt de la convention actuelle

Sans choix d'un architecte-paysagiste, on risque de ne pas avoir une subvention de la part du département. Il faut donc arrêter la présente convention avec le SDAIL, et signer une nouvelle convention afin établir un cahier des charges pour trouver le paysagiste.

Le Conseil accepte à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer cette convention

Délibération 12.06.2017/03

5) Motion de soutien à la ville de Paris pour les JO 2024

Mme le Maire nous propose de soutenir la candidature de la ville de Paris pour les prochains J.O. de 2024.

Le Conseil, à l'unanimité soutient la candidature de Paris.

Questions diverses

- Intervention de Ganil sur l'arbre qui est tombé dans le Lac Grand... Il faudra prévoir une journée d'élagage/nettoyage en automne. Par ailleurs, le lac sera à nettoyer également.
- Chemins communaux et entretien : combe de Lagard, chemin de Dantonnet. Ces chemins sont utilisés et devraient donc rester carrossables. A qui doit revenir la charge de l'entretien de ces chemins ?

- Soirée au Sentiers du Causse : il est proposé de se rencontrer, pour un repas le vendredi 23 juin 2017.

**L'ORDRE DU JOUR, COMPORTANT TROIS DELIBERATIONS, ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A
23H10.**

Date de convocation : 7 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres ayant pris part aux votes : 11

Présents : Sébastien BLANC, Jean-Louis DELPECH, Marie-Hélène DELTEIL, Marc GOUAULT, Françoise LAPERGUE (pouvoir), Jean-Luc GARDOU, Charles MOULY, Gabriela PFEIFLE, Marc RICHARD, Christian ROUQUIE,

Absente : Michèle CLARY (procuration)

Secrétaire de séance : Gabriela Pfeifle